

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

Protection des savoir-faire et des secrets d'affaires en Europe : quels conseils ?

- Le cabinet Philippe & Partners signale commente la proposition de directive sur la protection des savoir-faire et informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires). Cette proposition de directive vise à instaurer un **cadre juridique harmonisé** permettant au détenteur d'un secret d'affaires d'agir lors d'une obtention, utilisation ou divulgation illicite de son secret d'affaires.
- Son adoption ne dispensera pas les entreprises de mettre en œuvre toutes les mesures utiles en vue de protéger leurs secrets d'affaires. Au contraire, la proposition de directive prend précisément en considération ces mesures afin de déterminer le caractère secret, et donc protégeable, des informations concernées.
- L'importance de mener, au sein des entreprises, une **réflexion approfondie** quant aux mesures techniques, organisationnelles et contractuelles de protection des savoir-faire et secrets d'affaires non divulgués s'en trouvera donc accrue.



Lexing Belgique

[Philippe & Partners](#)

Actualité du 24-12-2013.

Protection des données privées en Californie : un projet de loi

- Fin septembre 2013, l'Etat de Californie a promulgué une série de projets de loi qui modifieraient de façon significative la législation de l'État relative à la protection de la vie privée (California Online Privacy Protection Act, CalOPPA) afin que les internautes soient **mieux informer** sur les données personnelles utilisées et partagées par les entreprises .
- Parmi ces projets de loi, il en est un qui vise à **exiger d'un exploitant de site commercial** ou d'un service en ligne qui recueille des informations personnellement identifiables sur les consommateurs résidant en Californie qui utilisent ou visitent son site qu'il **affiche sa politique de confidentialité** sur son site Web ([Assembly Bill n° 370 Chapter 390](#)).
- L'opérateur devrait indiquer si d'autres parties peuvent recueillir des informations personnellement identifiables lorsque le consommateur utilise le site ou service Web de l'opérateur. Ce texte est susceptible d'affecter le reste des États-Unis.



Lexing Etats-Unis

[Cabinet IT Law Group](#)

Projet de loi télécoms au Maroc : plus de prérogatives pour le régulateur

- Le projet de loi 121-12 modifiant et complétant la loi relative à la poste et aux télécommunications vient d'être présenté devant le Conseil de gouvernement.
- Ce texte donne beaucoup **plus de pouvoir à l'Agence nationale** de réglementation des télécoms (ANRT). Cette dernière pourra infliger aux opérateurs des **sanctions pécuniaires allant jusqu'à 2 %** du chiffre d'affaires hors taxes en cas d'infraction.
- Il comporte beaucoup de nouveautés pour le secteur. Le premier volet qui concerne les consommateurs a pour objectif de réguler les relations entre les opérateurs et les clients.
- Le deuxième volet qui porte sur les relations entre les opérateurs particulièrement le partage des infrastructures propose des mesures pour donner plus de pouvoir au régulateur afin d'imposer les conditions du partage.



Lexing Maroc

[Cabinet Bassamat & Associée, Fassi-Fihri Bassamat](#)

Actualité du 2-1-2014.